

**2015:11:02  
(C.M. Art.  
424-425)**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 2<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2015, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

**(C.M.Art.147)**

Mesdames     Ginette Côté, mairesse  
                  Aurore Gagné, conseillère  
                  Marina Gagné, sec-.très. et dir. gén.  
Messieurs     Jean-François Houde, conseiller  
                  Emmanuel Tremblay, conseiller  
                  Benoît Lavoie, conseiller  
                  Guy Houde, conseiller  
                  Jérôme Boudreault

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

**ORDRE DU JOUR**

**(C.M. Art. 152)**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux :
  - 3.1 de la séance régulière du 5 octobre 2015
  - 3.2 de la séance spéciale du 19 octobre 2015
4. Lecture et adoption des comptes d'octobre 2015
5. CORRESPONDANCE
  - 5.1 La randonnée Jimmy Pelletier 28 juin au 2 juillet 2016 : demande d'autorisation de passage du groupe de cyclistes
  - 5.2 La Maison Notre-Dame du Saguenay : demande d'aide financière
  - 5.3 Municipalité de Saint-Fulgence : appui à leur demande au ministre du Développement durable d'émettre un décret permettant à Arianne Phosphate de débiter ses travaux de construction
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1 Fixation taux horaire employés temporaires
  - 6.2 Comité École-Communauté : résolution d'appui contribution financière 1000 \$ (2015)
  - 6.3 Politique nationale de la ruralité MRC : résolution versement 1 750 \$ Fabrique
  - 6.4 OMH de Petit-Saguenay : Résolution pour approbation travaux PPI RAM 2016
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE
  - 7.1 Nomination personnel fin de semaine de garde
  - 7.2 MRC : demande une résolution autorisant le Ministère de la Sécurité publique de donner l'accès aux données au ministre (article 34 de la Loi sur la sécurité incendie)
8. TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1 Acceptation soumission travaux de voirie
  - 8.2 Soumission pompe doseuse
9. URBANISME
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 10.1 Facturation no 2 campagne publicitaire 2014-2015 : 3 920.65 (Jim et Jane Productions)
  - 10.2 Bibliothèque municipale : demande versement subvention (1 500 \$)
  - 10.3 Aréna de la Vallée : renouvellement panneau publicitaire (400 \$)
  - 10.4 Club de motoneige du Fjord : Demande un montant de 5 000\$ entretien sentiers (budget 2016)
11. VARIA
12. Rapport des dossiers municipaux
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)**

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2015:11:210 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
(C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2015:11:211 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2015  
(C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2015 est accepté dans sa teneur et forme.

**3.2 2015:11:212 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2015  
(C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde  
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 octobre 2015 est accepté dans sa teneur et forme.

**4. 2015:11:213 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES  
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, Marina Gagné, à effectuer le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **99 422.60 \$** pour l'année financière **2015**, le tout préalablement vérifié et paraphé par la mairesse, Mme Ginette Côté, et la conseillère Aurore Gagné.

**QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

**5. CORRESPONDANCE**

**5.1 2015:11:214 AUTORISATION DE PASSAGE RANDONNÉE JIMMY PELLETIER JUIN 2016 (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que *La Randonnée Jimmy Pelletier*, qui consiste à un convoie de 65 cyclistes qui franchiront 700 km de Québec à Baie-Comeau en passant par Rivière-du-Loup et Saguenay, traversera le village de Petit-Saguenay le 29 juin 2016;

**CONSIDÉRANT** que l'organisation fait la demande pour autoriser le passage dans chaque municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay autorise le passage du groupe de cyclistes de l'évènement *La Randonnée Jimmy Pelletier*, qui se tiendra du 28 juin au 2 juillet 2016 et traversera Petit-Saguenay le 29 juin.

**5.2 2015:11:215 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MAISON NOTRE-DAME DU SAGUENAY (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que la Maison Notre-Dame du Saguenay sollicite un appui financier pour continuer à donner à tous les malades la meilleure qualité de soins possibles et de les préparer à faire face à l'inévitable;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire encourager cet organisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné  
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accorde une aide financière de 100 \$ (Ch. 4391) à la Maison Notre-Dame du Saguenay pour l'année 2015.

**5.3 2015:11:216 APPUI À ARIANNE PHOSPHATE – OBTENTION D'UN DÉCRET (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** qu'Ariane Phosphate désire exploiter une mine d'apatite dans le secteur de lac à Paul, au Saguenay Lac-Saint-Jean;

**CONSIDÉRANT** que le rapport émis par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a été rendu public le 23 octobre dernier;

**CONSIDÉRANT** qu'Ariane Phosphate accueille favorablement le rapport du BAPE;

**CONSIDÉRANT** que les installations portuaires relèvent du gouvernement fédéral et que le processus environnemental est enclenché;

**CONSIDÉRANT** que l'attente de l'analyse de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pourrait retarder substantiellement le projet et ainsi nuire à sa réalisation;

**CONSIDÉRANT** que ce projet générera plus de 2000 emplois directs et indirects durant la période de construction et approximativement 1000 emplois durant les 25 ans d'opération de la mine;

**CONSIDÉRANT** que l'émission d'un décret permettrait à la compagnie d'avoir en main tous les outils pour conclure le financement du projet et débiter ses travaux d'ingénierie détaillée et de préparation du site afin que la mine soit opérationnelle dans les délais prévus, soit à l'automne 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, d'émettre un décret le plus rapidement possible, soit avant le 30 novembre 2015, permettant ainsi à Ariane Phosphate de débiter ses travaux de construction de la mine et être en opération en 2018.

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6.1 2015:11:217 FIXATION TAUX HORAIRE EMPLOYÉS TEMPORAIRES (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de fixer un taux horaire pour les employés temporaires de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal fixe un taux horaire pour les employés temporaires correspondant au taux du salaire minimum en vigueur plus 2 \$ de l'heure;

### **6.2 2015:11:218 APPUI AU COMITÉ ÉCOLE-COMMUNAUTÉ DU BAS-SAGUENAY SUD 2015 1000 \$ (C.M. Art. 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que les Conseils municipaux partagent l'objectif de la démarche qui est de mettre en place un réseau permettant la collaboration et la participation de tous les acteurs des milieux concernés en vue de créer une synergie territoriale susceptible de contribuer à la sauvegarde et au développement des écoles et des milieux;

**CONSIDÉRANT** que les réalisations du comité École-Communauté au cours des dernières années ont démontré une réelle capacité à rapprocher les écoles de leur milieu;

**CONSIDÉRANT** que, pour la poursuite du projet, les enjeux ont été définis en fonction de leur complémentarité entre les plans d'action des municipalités et les projets éducatifs des écoles;

**CONSIDÉRANT** que les actions identifiées, par exemple, poursuivre la réalisation du journal Le Trait d'union auquel collaborent les jeunes des écoles du Bas-Saguenay, soutenir la Maison Familiale Rurale du Fjord afin de répondre à la problématique du décrochage scolaire, faciliter l'arrimage entre les politiques familiales et les milieux scolaires en vue de coordonner les interventions, etc., font partie des préoccupations municipales;

**CONSIDÉRANT** que la mise en oeuvre de tout plan d'action nécessite des ressources et que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay accepte d'investir une somme de 5 000 \$ dans le projet au cours de l'année scolaire 2015-2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie le comité École-Communauté pour la mise en oeuvre de son plan d'action 2014-2017 et de favoriser sa réalisation par une contribution financière de 1 000\$ pour l'année 2015 (Ch. 4372 facture CDE #240)

**QUE** la personne désignée pour siéger sur le comité École-Communauté est Pierre-Luc Gilbert.

**6.3 2015:11:219 VERSEMENT FABRIQUE 25 % FINAL POLITIQUE DE  
LA RURALITÉ SAISON 2014-2015 (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Fjord-du-Saguenay a transmis un chèque de 625 \$ \$, suite à la réception du rapport final du projet de la Fabrique de Petit-Saguenay dans le cadre de la Politique nationale sur la ruralité saison 2014-2015;

**CONSIDÉRANT** qu'un montant de 1125 \$ avait été payé à la municipalité en novembre 2014 pour le projet de l'OTJ (75 %), mais n'a jamais été versé à l'organisme puisque le projet n'a pas été réalisé;

**CONSIDÉRANT** que le total de ces 2 montants représente le 25 % final pour le projet de la Fabrique, soit 1750 \$ et qu'il y a lieu de le verser à l'organisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde  
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise le versement final de **25 %** du montant accordé à la Fabrique de Petit-Saguenay dans le cadre de la Politique nationale sur la ruralité **2014-2015**, soit 1750 \$ (Ch. 4393)

**6.4 2015:11:220 APPROBATION PLAN PLURIANNUEL D'INTERVENTION  
(PPI) 2016 OMH DE PETIT-SAGUENAY (C.M. Art. 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que l'OMH de Petit-Saguenay a soumis les prévisions de son plan pluriannuel d'intervention (PPI) pour l'exercice financier 2016 pour la rénovation de ses logements, pour un total de 90 000 \$ pour ses deux projets;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit approuver ce PPI puisqu'elle participe à 10 % des dépenses de l'OMH de Petit-Saguenay;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les prévisions du PPI 2016 de l'OMH de Petit-Saguenay et s'engage à participer à 10% des dépenses, et ce, pour les montants suivants :

**Projet 001-1079**

Rénovations des logements 32, 35 et 36 rue Dupré : 45 000 \$

**Projet 002-1250**

Rénovations des logements 44 et 46 rue Dupré : 45 000 \$

**TOTAL : 90 000 \$**

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE**

**7.1 2015:11:221 EMBAUCHE EMMANUEL SIMARD FIN DE SEMAINE DE  
GARDE (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** la municipalité a ouvert un poste pour embaucher une personne supplémentaire comme gardien de fin de semaine;

**CONSIDÉRANT** que parmi les 8 candidatures reçues le comité de sélection a recommandé l'embauche de M. Emmanuel Simard;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal embauche M. Emmanuel Simard comme gardien de fin de semaine, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

**7.2 2015:11:222 AUTORISATION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE DE DONNER L'ACCÈS AUX DONNÉES COMMUNIQUÉES AU  
MINISTRE EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ  
INCENDIE AU COORDONNATEUR RÉGIONAL EN SÉCURITÉ INCENDIE  
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU FJORD-DU-  
SAGUENAY (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay communique au ministre de la Sécurité publique, en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie, tous les renseignements relatifs aux incendies survenus sur son territoire.

**CONSIDÉRANT** que les renseignements communiqués au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Petit-Saguenay sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique.

**CONSIDÉRANT** que le ministre de la Sécurité publique ne peut, en vertu de l'article 150 de la Loi sur la sécurité incendie, révéler les renseignements relatifs au point d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui lui ont été communiqués en application de l'article 34 ni communiquer un document obtenu en vertu de cet article sans le consentement de son auteur.

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay souhaite que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay ait accès aux renseignements communiqués par elle au ministre de la Sécurité publique, lesquels sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique.

**CONSIDÉRANT** que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay doit obtenir un privilège d'accès aux renseignements communiqués au ministre par la municipalité de Petit-Saguenay en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise le ministère de la Sécurité publique à donner un privilège d'accès au coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay afin que ce dernier puisse consulter les renseignements transmis au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Petit-Saguenay en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

## **8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE)**

**8.1 2015:11:223 ACCEPTATION SOUMISSION ASPHALTAGE ST-LOUIS ET  
ST-ÉTIENNE (C.M. Art. 83-204-936)**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu 2 promesses de subventions pour un total de 75 000 \$ pour l'exercice financier 2015-2016 dans le

cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 936 du Code municipal, qui dit qu'une municipalité peut adjuger un contrat par demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$:

**CONSIDÉRANT** que la contremaître, Mireille Lavoie, a procédé selon les règles prescrites de l'article 936 du Code municipal, en invitant les entrepreneurs locaux et a reçu les soumissions suivantes pour la réalisation de travaux d'asphaltage des chemins St-Louis et St-Étienne :

Asphalte Potvin Simard	: 39 890.58 \$
Asphalte TDP	: 51 550.19 \$

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay retient les services d'Asphalte Potvin Simard de Chicoutimi, au montant de 39 890.58 \$ incluant les taxes, pour des travaux d'asphaltage dans les chemins St-Louis et St-Étienne.

**QUE** l'entrepreneur s'engage à réaliser les travaux tels que spécifiés par le bordereau des quantités et des prix.

**QUE** la surveillance des travaux sera effectuée et supervisée par Mireille Lavoie, inspectrice en bâtiment et contremaître.

**QUE** cette dépense sera puisée à même le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2015-2016 (20 000 \$ du ministère des Transports et 55 000 \$ du budget discrétionnaire du député de Dubuc M. Serge Simard).

**8.2 2015:11:224 ACCEPTATION SOUMISSION POMPES DOSEUSES EAU  
POTABLE (TECQ 2014-2018) (C.M. Art. 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a plus une seule des deux pompes doseuses d'opérationnelle pour injecter le chlore à la station de l'eau potable et que le modèle est désuet;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer les pompes ainsi qu'ajouter un panneau de contrôle automatique avec télémétrie;

**CONSIDÉRANT** que Pompaction Saguenay a soumis une proposition qui satisfait les besoins de la municipalité au coût de 15 750.59 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT** que cette dépense est admissible au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**



**APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la Municipalité de Petit-Saguenay accepte la proposition de Pompection Saguenay pour le remplacement des 2 pompes doseuses de la station d'eau potable et l'ajout d'un panneau de contrôle automatisé avec télémétrie, pour un montant de 15 750.59 \$ incluant la matériel, l'installation, la mise en route et les taxes;

**QUE** cette dépense sera puisée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

## **9. URBANISME**

## **10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **10.1 2015:11:225 FACTURATION #2 CAMPAGNE PUBLICITAIRE 3 920.65 \$ JIM & JANE PRODUCTIONS (C.M. Art. 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité avait mandaté en 2014 la firme Jim & Jane Production pour la création d'une publicité sur les attraits touristiques du village de Petit-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2015 Jim & Jane Productions ont terminé le montage et transmis la facture finale du projet au montant de 3920.65 \$ incluant les taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné  
IL EST APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement final à Jim & Jane Productions pour la création d'une publicité sur les attraits touristiques du village de Petit-Saguenay, au montant de 3920.65 \$ incluant les taxes (Ch. 4392 facture # 1460).

### **10.2 2015:11:226 SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE 1500 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que le comité de la bibliothèque municipale a fait sa demande de subvention annuelle afin de pouvoir offrir à leurs abonnées un bon choix de lecture, de pourvoir au bon fonctionnement de la bibliothèque et se perfectionner;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire continuer à encourager cette activité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal Petit-Saguenay accepte de verser une subvention de 1500 \$ (Ch. 4394) à la bibliothèque municipale de Petit-Saguenay.

**10.3 Aréna de la Vallée : renouvellement panneau publicitaire**

Item retiré de l'ordre du jour.

**10.4 2015:11:227 SUBVENTION CLUB DE MOTONEIGE 5000 \$  
SAISON 2015-2016 (BUDGET 2016) (C.M. Art. 83)**

**CONSIDÉRANT** que le Club de motoneige du Fjord a réitéré sa demande d'aide financière pour l'entretien des sentiers de la prochaine saison de motoneige;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire continuer à encourager cette activité récréo-touristique;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte d'inscrire au budget 2016 une subvention de 5000 \$ au Club de motoneige du Fjord pour l'entretien des sentiers de la saison 2015-2016;

**11. VARIA**

**11.1. CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)**

1. En date d'octobre, BIOLAB, transmettant les rapports d'analyses de l'eau potable et des eaux usées, pour le mois d'octobre 2015.
2. En date du 13 octobre, CPTAQ, Ghislain Girard, commissaire, transmettant la décision de la demande d'autorisation de Kathy et Andrée Boulianne pour la construction d'un chalet sur le lot 19-1 Rang 1 Sud chemin St-Etienne, et informant que la demande est refusée puis que la demande aurait dû être déposée par la MRC puisque le secteur fait partie de la demande à portée collective de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
3. En date du 22 octobre, CPTAQ, France Simard, enquêteuse, informant que la déclaration de droit acquis de Renée-Claude Morin et Marc-André Boudreault pour le remplacement d'une résidence sur le terrain du 219 route 170 est conforme à la Loi.
4. En date du 9 octobre, Ville de Saguenay, Christine Millard, technicienne en comptabilité, transmettant un chèque au montant de 217.50 \$ correspondant au paiement de 4 constats d'infraction perçus par la cour municipale pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2015.
5. En date du 14 octobre, MRC du Fjord-du-Saguenay, Christine Dufour, directrice générale, transmettant un chèque au montant de 625 \$ correspondant au versement final des travaux réalisés dans le cadre du programme de la ruralité 2014-2015 (Voir résolution 2015:11:219).

6. En date du 21 octobre, ministère de la Sécurité publique, Denis Landry, directeur du rétablissement, transmettant un chèque au montant de 218 723.83 \$ correspondant au paiement final du Programme d'aide financière relatif aux pluies abondantes des 28 et 29 août 2011 (dossier 40622273).
7. En date du 2 octobre, comité École-Communauté, Sandra Noël, coordonnatrice, invitant les maires et conseillers de chaque municipalité pour une rencontre sur l'importance des relations École et milieu pour le Bas-Saguenay, le 29 octobre à Saint-Félix-d'Otis de 13h30 à 15h00.
8. En date du 7 octobre, Association de la rivière Petit-Saguenay, Richard Bernier, informant qu'ils sont intéressés à louer des emplacements sur leur terrain de camping pour ceux qui veulent y remiser leur roulotte pour l'hiver, et sollicitant l'aide de la municipalité ou du CDE pour trouver un programme d'aide financière pour réaliser une étude de faisabilité pour l'agrandissement de leur terrain de camping qui pourrait accueillir des roulettes saisonnières.
9. En date du 15 octobre, Le défi de la relève, informant que le Défi de la relève des 12 et 13 juin dernier à l'école Fréchette a permis d'amasser plus de 10 000 \$ en argent et en échange de services dont 60 % des profits ont été versés à l'école Fréchette pour des projets sportifs. Un montant de 1000 \$ est réservé à la municipalité de Petit-Saguenay pour un projet jeunesse sportif qui doit être déposé avant le 30 novembre 2015.
10. En date du 20 octobre, Club de motoneige du Fjord, Gérald Gagné, président, sollicitant un octroi de 5000 \$ pour assurer l'entretien des sentiers pour la saison 2015-2016 et permettra d'assurer des sentiers de haute qualité et d'attirer une clientèle touristique (Voir résolution 2015:11:227).
11. En date du 2 octobre, les Fleurons du Québec, Céline Delzongle, agente de développement, transmettant 2 laissez-passer pour visiter l'Expo de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec, qui se tiendra du 28 au 30 octobre 2015 à Montréal.
12. En date du 15 octobre, Agence des centres d'urgence 9-1-1, transmettant le relevé des sommes perçues pour les services 9-1-1 sur le territoire de Petit-Saguenay au mois d'août 2015, pour un montant de 264.55 \$.
13. En date du 15 octobre, Syndicat de producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Daniel Fillion, directeur général, invitant les producteurs de bois à réunions d'information annuelle qui se tiendra à 19h à l'édifice municipal de L'Anse-Saint-Jean le 3 novembre prochain.
14. En date du 20 octobre, réseau BIBLIO Saguenay-Lac-Saint-Jean, invitant les maires, représentants désignés et personnel de bibliothèque à participer à un colloque visant à réfléchir sur la vision et le rôle de la bibliothèque publique auprès des citoyens dans une société en perpétuelle transformation, qui se déroulera le 21 novembre à Alma au coût de 15 \$ par personne incluant le dîner sur place.
15. En date du 5 octobre, ministère des Forêts, Faune et Parcs, Ronald Brizard, sous-ministre associé, répondant à la résolution demandant au ministre de prendre les mesures nécessaires pour prévenir la propagation de la tordeuse d'épinette (TBE), en énumérant les grandes lignes du plan de lutte contre la TBE déjà en place depuis 2009 par le MFFP.
16. En date du 5 octobre, ministère de la Sécurité publique, Lucie Boudreault, agente de secrétariat, demandant de mettre à jour la fiche descriptive de l'organisation municipale de la sécurité civile.
17. En date du 16 octobre, Serge Simard, député de Dubuc, accusant réception de la correspondance datée du 13 octobre concernant la réouverture de l'usine de

Petit-Saguenay et informant qu'il fait tout ce qui doit être fait pour que ce projet se réalise.

18. En date du 21 octobre, ministère des Affaires municipales, Bernard Guay, directeur de la fiscalité et de l'évaluation municipale, transmettant la proportion médiane (101 %) et le facteur comparatif (0.99) du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2016.
19. En date du 18 août, Institut de la statistique Québec, transmettant un formulaire à remplir sur l'enquête sur les pratiques de formation en emploi au Québec (rempli le 24 août par Jérôme Bouchard).
20. En date du 2 octobre, Dolande Fortin, présidente du RAARE, invitant à l'ouverture de la 3<sup>e</sup> édition du Symposium d'art contemporain de Rivière-Éternité le 9 octobre à 18h00 sous la présidence de M. Gérald Savard, préfet.
21. En date du 6 octobre, Solidarité Populaire, invitant au lancement régional du répertoire d'initiative municipale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le 21 octobre à Desbiens.
22. En date du 21 octobre, Solidarité populaire Saguenay-Lac-Saint-Jean, informant du lancement du Répertoire d'initiatives municipales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

#### **OFFRES DE SERVICE**

SPE valeur assurable : Évaluation d'infrastructures municipales pour fins d'assurance  
MaestroVision : Enregistrement et diffusion Internet des séances du conseil  
Maltais Maltais avocats : Formation privée pour élus  
Avocats Le Corre & ass. : Services pour renouvellement de convention collective

#### **REVUES ET PUBLICATIONS**

Bulletin Biblio – le Perséide – Le vrac 02 – informe affaires – Constat – Scribe – Via bitume - Construire.

#### **12. RAPPORT DOSSIERS MUNICIPAUX**

- Jean-François Houde informe que la municipalité transmettra une lettre d'appui à la Maison des jeunes du Bas-Saguenay pour leur demande à la MRC du Fjord pour instaurer un transport collectif des jeunes de Petit-Saguenay et Rivière-Éternité les vendredis soir à la maison des jeunes.
- Guy Houde invite la population à une dégustation bières et vins au centre des Loisirs le 14 novembre et un tournoi de hockey du 27 au 29 novembre.
- Ginette Côté fait le point sur la relance de la scierie qui est en attente de la confirmation du ministre et invite à participer à la campagne de financement de l'école de musique en appelant au 418-608-8363.

#### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)**

#### **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)**

À 20 h 00, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

**CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)**

Je soussignée, Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie, qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2015:11:213 – 2015:11:215 – 2015:11:218 – 2015:11:219 – 2015:11:223 – 2015:11:224 – 2015:11:225 – 2015:11:226.

---

**GINETTE CÔTÉ,**  
Mairesse

---

**MARINA GAGNÉ**  
Secrétaire -trésorière et Directrice générale

**2015:11:02**  
**(C.M. Art.**  
**424-425)**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 2<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2015, à 20 h 00, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle étaient présents :

**(C.M.Art.147)**

Mesdames    Ginette Côté, mairesse  
                  Aurore Gagné, conseillère  
                  Marina Gagné, sec.-très. et dir. gén.  
Messieurs    Jean-François Houde, conseiller  
                  Emmanuel Tremblay, conseiller  
                  Benoît Lavoie, conseiller  
                  Guy Houde, conseiller  
                  Jérôme Boudreault, conseiller

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

**ORDRE DU JOUR**

**(C.M. Art. 152)**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
4. Fermeture de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)**

La séance est ouverte à 20 h 00 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2015:11:229 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde**  
**APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ (C.M. Art. 955)**

Madame Ginette Côté, mairesse, fait lecture de son rapport sur la situation financière tel que le prescrit l'article 955 du Code municipal du Québec.

**4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)**

À 20 h 13, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

\_\_\_\_\_  
**GINETTE CÔTÉ,**  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
**MARINA GAGNÉ**  
Secrétaire -trésorière et Directrice générale